



Commune déléguée de Vire

Objet : FINANCES

Tarifs publics 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les tarifs publics sont révisables chaque année et applicables aux dates définies par délibération.

Les tarifs décrits seront applicables à compter du 01/01/2020

Considérant que les communes déléguées sont compétentes pour proposer les tarifs des services publics locaux s'appliquant sur leur territoire,

Après avis favorable des commissions concernées, un avis est demandé au Conseil Communal pour adopter les tarifs publics applicables au 1^{er} janvier 2020.

MEDIATHEQUE	2018	2019	Proposition 2020
Vire Normandie			
Pour les usagers domiciliés à Vire Normandie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pour les familles domiciliées à Vire Normandie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tickets Plus Vire Normandie - <i>Réservé aux usagers dont l'abonnement est valide</i>	10,00 €	10,00 €	suppression
Forfait annuel collectivités Vire Normandie - dépôt et prêt de documents pour les collectivités, les écoles, les associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit
hors Vire Normandie			
Tarif normal	20,20 €	20,20 €	21,00 €
Tarif réduit : - étudiants ≤ 26 ans sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'une attestation de scolarité - demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif - bénéficiaires des minima sociaux sur présentation d'un justificatif	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Famille	30,20 €	30,20 €	31,00 €
Tickets plus - <i>réservé aux usagers dont l'abonnement est valide</i>	20,00 €	20,00 €	suppression
Forfait annuel collectivités hors Vire Normandie dépôt de documents pour les collectivités, les écoles, les associations	15,20 €	15,20 €	20,00 €
Commun à Vire Normandie et hors Vire Normandie			
Gestion des documents non rendus :			
- 1er rappel	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- 2ème rappel	5,00 €	5,00 €	5,00 €
- 3ème rappel	10,00 €	10,00 €	10,00 €
- 4ème rappel	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Tout document non rendu ou dégradé fera l'objet d'une facturation au prix d'achat			
Remplacement carte d'emprunteur perdue	5,00 €	5,00 €	5,00 €

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
CINEMA		
- Tarif normal	7,00	7,00
- Tarif réduit toute la semaine et Week-End (+ de 65 ans, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, CEZAM, Trip Normand, séances en VO)	5,50	5,50
Bénéficiaires des minima sociaux, tarif de groupe en sn+2 et au delà)	3,40	3,50
Tarif pour les moins de 14 ans (- de 14 ans)	4,00	4,50
- Remplacement des lunettes 3D (prix TTC)	15,00	15,00
-Consignation carte d'abonnement magnétique	1,00	1,00
- Carte Fidélité Adultes (vendu par 5)	26,00	26,00
- Carte Fidélité Jeunes - 16 ans (vendu par 5)	20,00	20,00
- Collège au cinéma		2,50
- Ecole et cinéma		2,30
- Lycéens et apprentis au Cinéma + CINE CLUB OPTION CINEMA MARIE CURIE		2,50
les élèves disposant de la carte lycéens au cinéma et les élèves de l'option cinéma du lycée Marie Curie bénéficient d'un tarif de groupe		
- Animations Jeune Public, séances en VO moins de 26 ans, groupes en SN et SN+1	4,50	4,50
- Orange Cinéday	5,00	5,00
Location salle Cinéma (prix TTC)		
- Location en journée	420,00	420,00
- Caution	500,00	500,00

Tarifs confiserie cinéma Le Basselin		
Boissons	tarifs TTC	Tarifs dates courtes (10 jours avant la DLC)
eau 50 cl	1,00	0,50
eau 33 cl	0,70	
autres 33 cl	1,30	0,70
autres 50 cl	1,50	1,00
confiserie		
petits paquets (37 – 55g)	1,50	0,50
gros paquets (85 – 125g)	3,00	1,50
barres chocolatées	1,50	0,50
bonbons Haribo	2,00	1,00
sucettes	0,50	
petit pop-corn (24 oz)	2,00	
grand pop-corn (46 oz)	4,00	

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (Tarif annuel)		
- Enfants Vire Normandie de 6 et 7 ans	47,50 €	48,00 €
- Enfants hors Vire Normandie de 6 et 7 ans	61,50 €	62,00 €
CHALETs		
Week-end	350,00 €	350,00 €
Semaine	300,00 €	300,00 €
journée	250,00 €	250,00 €
Durée du Marché de Noël	800,00 €	800,00 €

Centre Socioculturel Charles Lemaître

	TARIFS 2019	TARIFS 2020	OBSERVATIONS
LOISIRS FAMILIAUX DE PROXIMITE :			
Sorties de proximité (bus) :			
- pour un adulte et un enfant (0 à 15 ans)	4,00	4,00	
- par enfant supplémentaire (0 à 15 ans)	1,00	1,00	
- pour un adulte seul	4,00	4,00	
Sorties (activité + bus) :			
- par adulte	5,00	5,00	
- par enfant (0 à 15 ans)	2,00	2,00	
SORTIES CULTURELLES DE PROXIMITE			
Tarif unique par personne		2,00	Création

CIMETIERES COMMUNAUX	TARIFS 2019	TARIFS 2020
COMMUNE DELEGUEE DE VIRE		
I. INHUMATION EN TERRAIN COMMUN AVEC EMPLACEMENT INDIVIDUEL POUR UNE DUREE DE 5 ANS	GRATUIT	GRATUIT
I. Concessions renouvelables de terrain dans les cimetières :		
- Concession 15 ans	150,00 €	150,00 €
- Concession 30 ans	250,00 €	250,00 €
- Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €
<u>II.B. Pour les enfants 1m2:</u>		
- Concession 15 ans	30,00 €	30,00 €
- Concession 30 ans	60,00 €	60,00 €
-Concession 50 ans	90,00 €	90,00 €
III. Caveau provisoire :		
- Redevance journalière (pour les 10 premiers jours) avec un minimum de perception de 3,05 €	1,66 €	1,66 €
- Redevance journalière du 11è au 20ème jour	1,88 €	1,88 €
- Redevance journalière au-delà du 20ème jour	2,25 €	2,25 €
- Droit fixe pour ouverture, nettoyage et fermeture caveau provisoire	13,06 €	13,06 €
IV. Jardin du Souvenir : Dispersion des Cendres	30,00 €	30,00 €
- Concession caveau-urne 15 ans	40,00 €	40,00 €
- Concession caveau urne 30 ans	80,00 €	80,00 €
- Concession caveau urne 50 ans	160,00 €	160,00 €
VI. Concession renouvelable en columbarium		
-Columbarium : 15 ans	210,00 €	210,00 €
- Columbarium : 30 ans	420,00 €	420,00 €
VII. Taxe d'Inhumation		
art.L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les convois, les inhumations et les crémations peuvent donner lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par le conseil municipal. Dans ces tarifs, aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations dans un lieu de culte. La circulaire du 12 déc. 1997 le prévoit expressément (paragraphe 1.1.2., p. 5 « les opérations d'inhumation comprennent les inhumations en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière, dans un caveau provisoire, les dépôts des urnes cinéraires dans une sépulture ou dans une case de columbariums, éventuellement la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ». La ville de VIRE exonère de cette taxe les inhumations inscrites au titre de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	17,50 €	17,50 €
Creusement des fosses : pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes		
creusement forfaitaire d'une place adulte	168,00 €	168,00 €
creusement forfaitaire d'une place enfant	42,00 €	42,00 €
Evidement des cases sanitaires des caveaux construits	8,50 €	8,50 €

Tarifs droits de place et redevance d'occupation du domaine public gérés par délégation de service public

VIRE

MARCHE HEBDOMADAIRE	2019	2020	
- Forfait pour tout déballage (<i>sauf halettes et panier</i>)	2,40 €	2,40 €	
- Alimentaires, le ml abonné au mois	0,76 €	0,76 €	
- Alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,94 €	0,94 €	
- Non alimentaires, le ml abonné au mois	0,64 €	0,64 €	
- Non alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,83 €	0,83 €	
- panier à l'unité	0,51 €	0,51 €	
- Halettes	4,96 €	4,96 €	

MARCHES NOCTURNES

ML par séance	3,22 €	3,22 €	
---------------	--------	--------	--

MARCHES AUX ARBRES

ML par jour	4,75 €	5 €	
-------------	--------	-----	--

BROCANTES ET VIDE GRENIER dans le cadre de la foire des rogations

VIROIS EN DESSOUS DE 5 ML	1,00 €	1,00 €	
VIROIS AU DESSUS DE 5ML, LE ML SUPPLEMENTAIRE	0,50 €	0,50 €	
HORS VIROIS EN DESSOUS DE 5ML	2,00 €	2,00 €	
HORS VIROIS LE ML SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,00 €	
Friteuse ou Grille à l'unité	5,27 €	5,27 €	

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREE EN REGIE PAR LA COMMUNE

POUR LES FETES, SPECTACLES, MANIFESTATIONS, ATTRACTIONS, ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE

VIRE

Le minimum de perception est de 15 euros.

Ce tarif est applicable à toutes les occupations du domaine public gérées en régie par la commune.

FETES FORAINES

le M ²	1,07	1,08	
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,27	5,32	

LES CIRQUES (forfait pour un emplacement n'excédant pas 3 jours)

- 4ème catégorie (moins de 300 places)	200,00 €	202,00 €	
- 3ème catégorie (301 à 700 places)	330,00 €	333,30 €	
- 2ème catégorie (701 à 1500 places)	450,00 €	454,50 €	
- 1ère catégorie (+ de 1500 places)	505,00 €	510,05 €	
le jour supplémentaire toute catégorie	30,00 €	30,00 €	

LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA COLLECTIVITE

Si moins de 1000 personnes attendues : le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires		4,00 €	
Si plus de 1000 personnes attendues: le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires		8,00 €	

Les actions d'animations, ventes, manifestations, spectacles, attractions

exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
vente de fleurs le ML par jour	15,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
fêtes foraines : tarif forfaitaire appliqué à l'organisateur	766,00 €	773,66 €	
étalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires (hors fleurs)	3,85 €	3,89 €	Encaissement annuel
supplément à payer une seule fois "forfait" , au moment de l'autorisation de la demande, quelle que soit la durée de l'emplacement, pour le fait d'utiliser une friteuse, grill, four	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
Exposition de matériel agricole le m ² par jour	1,65 €	1,67 €	Encaissement annuel
taxe journalière : tarif applicable pour toute occupation du domaine public par ML par jour pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent règlement	2,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
<i>spectacles (marionnettes, représentation théâtrale...) et attractions en dehors d'une foire):</i>			
manège égal ou inférieur à 10X10m ² en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	50,00 €	50,50 €	
manège égal ou supérieur à 12X14m ² en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	98,00 €	98,98 €	
Spectacles ou attractions 6ème catégorie (Moins de 100 places)	62,00 €	62,62 €	
Spectacles ou attractions 5ème catégorie (de 101 à 200 places)	122,00 €	123,22 €	

REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES, BARS, RESTAURANTS : INSTALLATION DE TERRASSES, PORTES MENUS, CHEVALETS, PRESENTOIRS, PARAVENTS, SUPPORTS PUBLICITAIRES.....

VIRE

- Terrasses sur la voie publique (le m ²) par an	10,00 €	10,00 €	
- tarif annuel forfaitaire pour emprise sur le trottoir hors terrasse pour emplacement de chevalets, portes menus, présentoirs, corbeilles, porte vêtement, paravents, supports publicitaires, glacière, parasols, meubles....dans une limite de 2m ² en facade. Attention, la collectivité est libre de retirer l'autorisation ou d'imposer des restrictions pour assurer la sécurité, le stationnement ou la libre circulation des piétons	36,00 €	36,00 €	

EXONERATION DE REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC conformément au Code Général des Personnes Publiques (CGPPP) sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public

VIRE

les évènements à caractère culturels, associatifs, sportifs, caritatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire	gratuit	gratuit	
Lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ou lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisations d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).	gratuit	gratuit	
lorsque l'occupation est à but non commercial notamment lorsque la ville facilite le déménagement d'un usager en bloquant une rue afin de garantir la sécurité des demandeurs et des tiers utilisateurs du domaine public	gratuit	gratuit	

nb : toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la Mairie 3 semaines avant l'évènement

tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.

toute période forfaitaire entamée est due

en cas de force majeure toute annulation d'évènement et remboursement de la créance est acceptée si le service instructeur est prévenu 24h avant, hormis les personnes bénéficiant d'abandonnement forfaitaire à la semaine, au mois ou annuel où toute période entamée est due sauf à demander le retrait de l'autorisation pour la période suivante

Tarifs droits de place et redevance d'occupation du domaine public gérés par délégation de service public

VIRE			
MARCHE HEBDOMADAIRE	2019	2020	
- Forfait pour tout déballage (<i>sauf halettes et panier</i>)	2,40 €	2,40 €	
- Alimentaires, le ml abonné au mois	0,76 €	0,76 €	
- Alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,94 €	0,94 €	
- Non alimentaires, le ml abonné au mois	0,64 €	0,64 €	
- Non alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,83 €	0,83 €	
- panier à l'unité	0,51 €	0,51 €	
- Halettes	4,96 €	4,96 €	
MARCHES NOCTURNES			
ML par séance	3,22 €	3,50 €	
MARCHES AUX ARBRES			
ML par jour	4,75 €	5 €	
BROCANTES ET VIDE GRENIER dans le cadre de la foire des rogations			
VIROIS EN DESSOUS DE 5 ML	1,00 €	1,00 €	
VIROIS AU DESSUS DE 5ML, LE ML SUPPLEMENTAIRE	0,50 €	0,50 €	
HORS VIROIS EN DESSOUS DE 5ML	2,00 €	2,00 €	
HORS VIROIS LE ML SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,00 €	
Friteuse ou Grille à l'unité	5,27 €	5,27 €	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREE EN REGIE PAR LA COMMUNE POUR LES FETES, SPECTACLES, MANIFESTATIONS, ATTRACTIONS, ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE			
VIRE			
Le minimum de perception est de 15 euros. Ce tarif est applicable à toutes les occupations du domaine public gérées en régie par la commune.			
FETES FORAINES			
le M ²	1,07	1,08	
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,27	5,32	
<u>LES CIRQUES (forfait pour un emplacement n'excédant pas 3 jours)</u>			
- 4ème catégorie (moins de 300 places)	200,00 €	202,00 €	
- 3ème catégorie (301 à 700 places)	330,00 €	333,30 €	
- 2ème catégorie (701 à 1500 places)	450,00 €	454,50 €	
- 1ère catégorie (+ de 1500 places)	505,00 €	510,05 €	
le jour supplémentaire toute catégorie	30,00 €	30,00 €	
LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA COLLECTIVITE			
Si moins de 1000 personnes attendues : le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires		4,00 €	

Si plus de 1000 personnes attendues: le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires		8,00 €	
Les actions d'animations, ventes, manifestations, spectacles, attractions			
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
vente de fleurs le ML par jour	15,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
fêtes foraines : tarif forfaitaire appliqué à l'organisateur	766,00 €	773,66 €	
étalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires (hors fleurs)	3,85 €	3,89 €	Encaissement annuel
supplément à payer une seule fois "forfait", au moment de l'autorisation de la demande, quelle que soit la durée de l'emplacement, pour le fait d'utiliser une friteuse, grill, four	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
Exposition de matériel agricole le m ² par jour	1,65 €	1,67 €	Encaissement annuel
taxe journalière : tarif applicable pour toute occupation du domaine public par ML par jour pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent règlement	2,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
<i>spectacles (marionnettes, représentation théâtrale...) et attractions en dehors d'une foire):</i>			
manège égal ou inférieur à 10X10m ² en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	50,00 €	50,50 €	
manège égal ou supérieur à 12X14m ² en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	98,00 €	98,98 €	
Spectacles ou attractions 6ème catégorie (Moins de 100 places)	62,00 €	62,62 €	
Spectacles ou attractions 5ème catégorie (de 101 à 200 places)	122,00 €	123,22 €	
REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES, BARS, RESTAURANTS : INSTALLATION DE TERRASSES, PORTES MENUS, CHEVALETS, PRESENTOIRS, PARAVENTS, SUPPORTS PUBLICITAIRES.....			
VIRE			
- Terrasses sur la voie publique (le m ²) par an	10,00 €	10,00 €	
- tarif annuel forfaitaire pour emprise sur le trottoir hors terrasse pour emplacement de chevalets, portes menus, présentoirs, corbeilles, porte vêtement, paravents, supports publicitaires, glacière, parasols, meubles.... dans une limite de 2m ² en facade. Attention, la collectivité est libre de retirer l'autorisation ou d'imposer des restrictions pour assurer la sécurité, le stationnement ou la libre circulation des piétons	36,00 €	36,00 €	
EXONERATION DE REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC conformément au Code Général des Personnes Publiques (CGPPP) sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public			

VIRE			
les évènements à caractère culturels, associatifs, sportifs, caricatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire	gratuit	gratuit	
lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ou lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisations d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).	gratuit	gratuit	
lorsque l'occupation est à but non commercial notamment lorsque la ville facilite le déménagement d'un usager en bloquant une rue afin de garantir la sécurité des demandeurs et des tiers utilisateurs du domaine public	gratuit	gratuit	
nb : toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la Mairie 3 semaines avant l'évènement			
tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.			
toute période forfaitaire entamée est due			
en cas de force majeure toute annulation d'évènement et remboursement de la créance est acceptée si le service instructeur est prévenu 24h avant, hormis les personnes bénéficiant d'abandonnement forfaitaire à la semaine, au mois ou annuel où toute période entamée est due sauf à demander le retrait de l'autorisation pour la période suivante			

		TARIFS 2019	TARIFS 2020
VOIRIE (non soumis à la TVA)			
Dépose et repose de bordures béton ou granit	mètre	33,10 €	33,50 €
F. et P. de bordures béton	mètre	40,70 €	41,20 €
F. et P. de bordures granit	mètre	112,90 €	114,10 €
F. et P. de contrebordures béton	mètre	40,70 €	41,20 €
F. et P. de contrebordures granit	mètre	112,50 €	113,70 €
Dépose et repose de contrebordures	mètre	33,10 €	33,50 €
Dépose et repose de sabot de gargouille	l'unité	17,20 €	17,40 €
Dépose et repose de bec de gargouille	l'unité	17,20 €	17,40 €
Dépose et repose de tuyau gargouille	ml	20,60 €	20,80 €
Fourniture et pose de tuyau gargouille acier O 100	ml	38,80 €	39,20 €
Fourniture et pose de bec en fonte	l'unité	50,20 €	50,80 €
Fourniture et pose de sabot de gargouille	l'unité	50,20 €	50,80 €
Caniveaux double revers	ml	45,00 €	45,50 €
Construction de regard 20 x 20 avec tôle striée	l'unité	50,00 €	50,60 €
Construction de regard 40 x 40 avec tôle striée	l'unité	112,20 €	113,40 €
Fourniture et pose de coude Valorex	l'unité	6,20 €	6,30 €
Démolition et réfection de trottoir en T.V. sur 0,20	m ²	15,20 €	15,40 €
Réfection de trottoir en enrobé à chaud 80 kg/m ²	m ²	33,20 €	33,60 €
Réfection de chaussée en enrobé à chaud 100 kg/m ²	m ²	35,20 €	35,60 €
Fourniture et transport d'enrobé à froid et mise en œuvre	la tonne	33,20 €	33,60 €
Mise à niveau de bouche à clé	l'unité	32,70 €	33,10 €
Réfection de trottoir ou chaussée en émulsion bi-couche	m ²	26,40 €	26,70 €
Reprise de chaussée devant les caniveaux	ml	21,20 €	21,40 €
Mise à niveau de chambre PTT simple	l'unité	73,00 €	73,80 €
double	l'unité	93,60 €	94,60 €
triple	l'unité	114,50 €	115,80 €
Balayeuse	l'heure	111,90 €	113,10 €
Roto-faucheuse	l'heure	101,60 €	102,70 €
Tracteur remorque avec chauffeur	l'heure	52,00 €	52,60 €
Mise en place de signalisation	forfait	72,90 €	73,70 €
Fourniture et pose de latte 1500x140	l'unité	196,90 €	119,10 €
Fourniture et pose de latte 1500x250	l'unité	253,90 €	256,70 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos ouvert	l'unité	183,00 €	185,00 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos fermé	l'unité	226,20 €	228,70 €
Mise en place - coût horaire		28,30 €	28,60 €

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
CAMPING (à la journée)		
- Adultes	2,10 €	2,20 €
- Enfants : de 5 à 14 ans	1,80 €	1,90 €
- Voiture	1,80 €	1,90 €
- Moto	1,70 €	1,80 €
- Caravane	1,80 €	1,90 €
- Tente	1,70 €	1,80 €
- Electricité	2,10 €	2,20 €
- Garage mort	2,10 €	2,20 €
- Camping-Car	3,10 €	3,20 €

FETES ET MANIFESTATIONS LOCATION DE MATERIEL	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	par jour	week-end	par jour	week-end
Podium roulant bâché 7,10 m x 6 m	402,50	575,00	406,50	581,30
Podium modulable non bâché grandeur maxi 10,5 m x 7,5 m x 1,10 m (Sert aussi de ring de boxe 6x6)	137,50	207,00	139,00	209,20
Podium bâché modulable 12 x 4,50	229,50	345,00	232,00	348,80
9 x 4,50	172,50	229,50	174,00	232,00
6 x 4,50	114,50	172,50	115,50	174,40
3 x 4,50	57,50	68,50	58,00	69,25
Estrade 3 m x 1,50 m hauteur 0,40 m à 0,70 m	23,00	28,70	23,25	29,00
Podium 3 marches	11,70	14,10	11,80	14,25
Escalier en bois	11,70	14,10	11,80	14,25
Gradin "Virevoltés"	35,25	42,35	35,60	42,80
Gradin pour concert église en escalier 6 m largeur 5 m profondeur	212,00	259,00	214,30	261,85
Estrade en bois 2m x 1,50 m x 0,35 m	17,65	21,15	17,80	21,35
Estrade en bois 2m x 0,70 m x 0,35 m	5,05	9,45	5,10	9,55
Poteau bleus grandes longueurs	2,35	2,55	2,40	2,60
Poteau blancs	2,35	2,55	2,40	2,60
Poteau bleus moyennes longueurs	2,35	2,55	2,40	2,60
Pupitre	11,75	14,10	11,85	14,25
Bac à eau 800 litres	14,10	23,50	14,25	23,75
Platine à pieds blancs + 24 cordes de séparation - l'unité (2 pieds et 1 corde)	4,70	5,30	4,75	5,35
Paravents	4,05	4,60	4,10	4,65
Barnums rouge 2 x 2	23,50	28,20	23,75	28,50
Barnum bleu 4 x 1,5	29,40	35,25	29,70	35,60
Panneau d'exposition feutre 1,70 x 1,20 + pieds	5,85	6,45	5,90	6,50
Grille d'exposition dont 12 avec panneaux pleins moquetés	3,50	4,05	3,55	4,10
Tréteau + plateau différents longueurs	5,85	7,05	5,90	7,10
Table de 2 m dont 13 anciennes	5,85	7,05	5,90	7,10
Table de 1,20 x 0,80 m	7,05	9,40	7,10	9,50
Table de 0,88 x 0,88 (mises dans les écoles)	3,50	4,05	3,55	4,10
Table de 1,50 x 0,80	7,65	10,00	7,70	10,10
Table de 1,60 x 0,80	8,20	10,55	8,25	10,65
Isoloir en fer	4,70	5,30	4,75	5,35
Isoloir sans barre dans le bas	4,70	5,30	4,75	5,35
Isoloir en isorel	5,85	7,05	5,90	7,10
Siège pour élections	2,35	2,55	2,40	2,60
Bancelle de 3,50 m	1,80	2,15	1,85	2,20
Chaise en bois (anciennes)	1,00	1,20	1,00	1,20
Chaise en plastique	1,45	1,80	1,50	1,85
Chaise en bois (propre)	1,45	1,80	1,50	1,85
Chaise pliante verte	1,00	1,20	1,00	1,20
Urne en bois rouge	1,20	1,45	1,25	1,50
Rouleau de tapis de coco environ 15 m x 2 m de large	14,10	17,60	14,25	17,75
Rouleau de protection en 1,50 m de large x 20 m de long	14,10	17,60	14,25	17,75

Cube d'exposition 1,20 x 1,20 x 2,40	9,40	10,55	9,50	10,65
Cube d'exposition 1,20 x 1,45 x 2,60	9,40	10,55	9,50	10,65
Cube d'exposition 1,00 x 0,30 x 2,40	5,85	7,05	5,90	7,10
Cube d'exposition 1,20 x 0,30 x 2,40	5,85	7,05	5,90	7,10
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,60	5,85	7,05	5,90	7,10
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,40	15,40	25,75	15,50	26,00
Ecran sur pied	5,85	7,05	5,90	7,10
Sonorisation portable	25,75	46,40	26,00	46,90
Panneau 1,50 1,50 m en bois blanc	3,50	4,05	3,55	4,10
Panneau 1,50 m x 2,10 m	3,50	4,05	3,55	4,10
Pied, noir (support)	0,65	1,00	0,65	1,00
Parquet en panneaux de 2 m ²	4,70	5,65	4,75	5,70
Barrière de 2 m	4,70	5,65	4,75	5,70
Barrière de 2,50 m	4,95	5,50	5,00	5,55
Drapeau à mettre sur écusson	2,35	2,55	2,40	2,60
Pavillon 150 x 225 cm	3,50	4,05	3,55	4,10
Main d'œuvre - Service Bâtiment	28,30		28,60	

LOCATION SALLES COMMUNALES (en T.T.C.)

COMMUNE DELEGUEE DE VIRE

<p>CAUTION : 50% du montant de la loc. pour l'ensemble des salles (sauf St Martin) MAJORATION : 20% pour les extérieurs (Particuliers et Sociétés non virois). Au delà du Week-End application du tarif journalier. Salle du Vaudeville : Pour les jours sup. autour du WE, application du tarif journalier hormis l'installation. Le tarif Week-End est appliqué les veilles de jours fériés en semaine.</p>	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	par jour	week-end	par jour	week-end

Nouvelles mesures pour les associations viroises pour la 1ère utilisation dans l'année, sauf association caritative (association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux plus démunis) ou association ne bénéficiant pas de subvention

- Salle Polinière				
- Caution pour occupation de salle	145,00	145,00	145,00	145,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	50,00	50,00	50,00	50,00
- Salle Chênedollé				
- Caution pour occupation de la salle	145,00	145,00	145,00	145,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	50,00	50,00	50,00	50,00
- Salle Jean Moulin				
- Caution pour occupation de la salle	74,00	74,00	74,00	74,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	21,00	21,00	21,00	21,00
- Salle du Vaudeville				
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 puisqu'un 1/2 tarif a été créé pour une location en semaine</i>				
Caution pour occupation de la salle	200,00	200,00	200,00	200,00

caution pour le ménage	200,00	200,00	200,00	200,00
Facturation du coût de l'énergie	111,00	111,00	111,00	111,00
Forfait vaisselle en fonction du nombre de personnes :				
* de 0 à 100	20,00	20,00	20,00	20,00
* de 101 à 200	40,00	40,00	40,00	40,00
* de 201 à 300	60,00	60,00	60,00	60,00
* de 301 à 500	100,00	100,00	100,00	100,00
* de 501 à 750	150,00	150,00	150,00	150,00
* de 751 à 1 000	200,00	200,00	200,00	200,00
2ème utilisation pour les associations ou autres				
- Salle Polinière (260 personnes)				
- Sans cuisine	74,50	150,00	75,00	151,50
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	149,00	299,00	150,50	302,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	86,00	125,00	87,50	125,75
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage)	124,00	199,00	125,25	201,00
- Salle Chênedollé (270 personnes)				
- Sans cuisine	74,50	150,00	75,00	151,50
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	149,00	299,00	150,50	302,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	86,00	125,00	87,50	125,75
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	124,00	199,00	125,50	201,00
- Ex-Cantine Jean Moulin (60 personnes)				
- Sans cuisine	46,50	76,00	47,00	76,50
- Avec cuisine	77,50	154,50	78,00	156,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	73,00	88,00	73,50	88,00
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	88,00	127,00	89,00	128,00
- Salle de la Maison des Associations (Rue de Picardie)	46,50		47,01	
- Salle du Vaudeville (1000 personnes)				
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 puisque'un 1/2 tarif a été créé pour une location en semaine</i>				
- Particuliers, associations, entreprises	256,00	459,00	258,50	464,00
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	239,00	239,00	241,50	241,50
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00
- Extérieures à Vire Normandie	358,00	571,00	361,50	577,00
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	271,00	271,00	273,50	273,50
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00
- Locations de couverts (l'unité)				

- Particuliers, entreprises ou associations extérieures à Vire et pour toutes les salles	1,60	1,60	1,60	1,60
- Locations à la Douzaine (Coupes, Flûtes, Verres...)	2,50	2,50	2,50	2,50
- Salle de la rue Turpin				
- A la journée	54,50		55,00	
- A la demi-journée	32,80		33,10	
- Caution journée	27,00		27,00	
- Caution demi-journée	16,00		16,50	
Salle Tour aux Raines				
- sans cuisine	46,00	76,00	46,50	76,50
- Caution (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	73,00	88,00	73,00	88,00
- Salle de la Mairie de St Martin de Tallevende				
- Caution salle	213,00	213,00	215,00	215,00
- Vin d'Honneur	72,00	72,00	72,50	72,00
- Salle avec cuisine	82,50	166,00	83,00	167,50
- Lave-Vaisselle	23,50	23,50	23,50	23,50
- Le couvert	1,60	1,60	1,60	1,60

REPLACEMENT VAISSELLE CASSEE OU PERDUE VIRE

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
- Fourchette	2,10 €	2,10
- Couteau	2,10 €	2,10
- Cuillère à café	1,10 €	1,10
- Cuillère à soupe	2,10 €	2,10
- Assiette plate	1,90 €	1,90
- Assiette creuse	1,90 €	1,90
- Assiette à dessert	1,90 €	1,90
- Verre à pied 14 cl	1,90 €	1,90
- Verre à pied 19 cl	1,90 €	1,90
- Coupe à champagne	1,90 €	1,90
- Verre pyrex	1,20 €	1,20
- Tasse à café	1,30 €	1,30

ORGANIGRAMME KABBA - GESTION D'OUVERTURE

- Clé à puce électronique	63,37 €	64,00 €
- Clé sans puce électronique	26,58 €	27,00 €

	TARIFS 2019	Proposition TARIFS 2020
FOURRIERE		
<i>VIRE n'assure plus le refuge pour les animaux abandonnés. Pour les abandons, se mettre en relation avec la SPA de Verson (tatouage au nom de la SPA et visite vétérinaire) Subvention pour Verson à raison de 50,00 € par animal confié (Convention du 11/09/2009)</i>		
- Fourrière (VIRE NORMANDIE)		
- Prise en charge chien	71,00 €	71,00 €
- Prise en charge chat	58,00 €	58,00 €
- Prise en charge chiens dimanches, fériés, nuits	81,00 €	82,00 €
- Prise en charge chats dimanches, fériés, nuits	76,00 €	77,00 €
- Pension par jour chien	6,00 €	6,00 €
- Pension par jour chat	4,00 €	4,00 €
- Tatouage chien-chat puce électronique sans anesthésie (2)	55,00 €	56,00 €
- Euthanasie chien	52,00 €	52,00 €
- Euthanasie chat (1)	52,00 €	42,00 €
- Divers soins du vétérinaire (factures à joindre)		
- Fourrière (TOUTES COMMUNES)		
- Chiens mordeurs (forfait 3 visites de vétérinaires obligatoires) :		
- au chenil	195,00 €	197,00 €
- à la clinique vétérinaire	140,00 €	141,00 €
- Consultation du vétérinaire à la clinique	36,00 €	36,00 €
- Perfusion	41,00 €	41,00 €
- Frais d'adoption	51,00 €	51,00 €
Utilisation de la fourrière (HORS VIRE NORMANDIE)		
- Prise en charge chiens ou chats par la fourrière	86,00 €	87,00 €
- Euthanasie des chats (1)	58,00 €	48,00 €
- Euthanasie des chiens	58,00 €	58,00 €
- Pension journalière	11,50 €	12,00 €
- Tatouage à puce électronique sans anesthésie (2)	55,00 €	56,00 €
- Pension		
- Pension par jour pour chien dont les maîtres seuls nécessitent une hospitalisation de longue durée + réquisition longue durée	5,00 €	5,00 €
- Pension pour chat (même cas)	3,00 €	3,00 €
- Pension chien des S.D.F.	Gratuit	Gratuit
- Dépôts animaux morts (Particuliers, vétérinaires)	12,00 €	12,00 €
- Location d'une châtière aux personnes extérieures de VIRE (à prendre au Chenil pour 24 heures)	10,00 €	10,00 €
- Intervention pour animaux morts		
a) VIRE NORMANDIE	30,50 €	31,00 €
b) HORS VIRE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIRE	33,50 €	34,00 €
- DIVERS		
- Location du fusil hypodermique (1/2 journée)	44,00 €	44,00 €
- Seringues, fléchettes (2)	19,00 €	20,00 €
Coût de main-d'œuvre du personnel communal	27,00 €	27,50 €

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

Objet : CULTURE

Musée – Achat d'un lot de vêtements du XIXe siècle

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le musée souhaite acquérir un ensemble de vingt-neuf pièces textiles composé de dix-sept coiffes et bonnets, d'une tenue d'homme, de deux tenues de femmes (dont une tenue de mariage de 1898) et de quatre châles. Les vêtements ont été portés entre les années 1840 et le début du XXe siècle, dans le Bocage virois.

Ces vêtements proposés à la vente complètent les collections du musée de Vire Normandie. Ces éléments sont documentés et dans un excellent état de conservation. Les grandes coiffes sont vendues avec leur conditionnement.

Le prix demandé est de 5 700€. L'acquisition de ces pièces feront l'objet d'une présentation devant la Commission des Musées de France. L'avis favorable de cette dernière déclenchera le soutien financier du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 50% du coût total (pour information : les acquisitions touchant le domaine ethnographique inférieures à 1 500€ ne sont plus soutenues).

Suivant l'avis favorable la commission culture et patrimoine du 19 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'achat de ce lot de vêtements du XIX^e siècle.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

The image shows a circular official stamp from the community of Vire Normandie. The text within the stamp includes "VIRE NORMANDIE" at the top and "COMMUNAUTÉ DE VIRE NORMANDIE" around the bottom edge. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

Objet : CULTURE

**Convention de mise à disposition
de la Halle Michel Drucker pour les
Virevoltés**

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Chaque année, un partenariat est mis en place avec Les Virevoltés afin d'organiser trois manifestations à la Halle à destination notamment, du public jeune.

-Concerts d'hiver et spectacle de printemps 2020 (voir dates ci-dessus)

- Octobre/Novembre 2020 : (dates à déterminer ultérieurement) : soirée théâtre vainqueur Fous de la rampe et soirée concerts Tournée Phénix.

Suivant l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 19 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention (annexe 1) de mise à disposition gratuite de La Halle Michel Drucker pour l'année 2020.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
M. ANDRÉU SABATER



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2020

LA HALLE Michel Drucker, Salle de spectacle

Entre les soussignés :

La commune de VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire, **Monsieur Marc ANDREU SABATER**, dûment habilité en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2016,

Ci-après dénommée **l'Exploitant**.

D'une part,

Et,

Dénomination sociale : **Association LES VIREVOLTES**

Président(e) ou Responsable dûment habilité : **Michaël GROULT**

Adresse : **Mairie de Vire, rue Deslongrais, Vire- 14500 Vire Normandie**

Téléphone/fax : **06 73 02 45 29**

Contact : **Michaël GROULT** Email : **lesvirevoltes@aol.com**

Ci-après dénommé(e), **le Bénéficiaire**,

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit conformément à la décision du maire n° / 2020

ARTICLE 1 : Objet de la convention

1.1. Par la présente convention, la commune de Vire Normandie met à disposition la salle de spectacle : « La Halle Michel Drucker » situé 1, rue des Halles – VIRE NORMANDIE (14), au bénéficiaire, dans une configuration de :

- 120 places assises maximum
- 148 places assises maximum
- 180 places assises maximum
- 300 places « debout » maximum
- autre, à préciser :

1.2. Sont également mis à disposition, en fonction des besoins, les équipements suivants (à cocher) :

-
- Foyer / Cuisine
- Loges
- Espace bar

Objet de ces utilisations : loges et espace restauration artistes

ARTICLE 2 : Date et horaires de location de la Halle

2.1. La Halle sera prise en location par le bénéficiaire:

du 14 février 2020 à 8h00 au 15 février 2020 à 3h00

du 10 avril 2020 à 8h00 au 11 avril 2020 à 1h00

date à préciser à l'automne 2020 (2 ou 3 soirées)

Horaire des concerts : 20h00

Il est rappelé que l'amplitude horaire maximale de la manifestation est de 12 heures, installation et démontage compris, et ce, même en cas de fractionnement de ces étapes de l'évènement sur plusieurs jours.

2.2. Sous réserve de la disponibilité de la Halle et des impératifs liés à l'occupation du bâtiment :.....

Date et horaire de dépôt de matériel : **le jour même**.....

Date et horaire de reprise de matériel : **le jour-même**

Date et horaire de répétition(s) souhaitées : **le jour-même**

ARTICLE 3 : Destination de la Halle Michel Drucker

3.1. Le bénéficiaire s'engage à organiser un évènement dont la nature et l'horaire sont indiqués ci-dessous (à cocher) :

Conférence – Débat

Nom de l'intervenant :

Concerts le **14 février 2020**

amateur professionnel

Genre (précisez): Electro blues

Nom des groupes : « **La Caravane passe** » + groupe 1^{ère} partie

Spectacle le **10 avril 2020**

amateur professionnel

Nom de la compagnie : **Atelier Lefevre et André**

Nom du spectacle : **8m3**

Genre (précisez): **deux solos / cirque**.....

Autre (précisez) : **deux rendez-vous étudiants théâtre et musique automne 2020** (dates à préciser ultérieurement)

3.2. Le bénéficiaire s'engage à compléter la fiche technique annexée et à la renvoyer impérativement dans les quinze jours précédant la manifestation.

ARTICLE 4 : Obligations du bénéficiaire

4.1. Le bénéficiaire certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker. Il s'engage à utiliser ledit local en application des termes de ce règlement et il est soumis à l'ensemble des obligations qui en découlent.

4.2. Préalablement à l'utilisation des locaux, le bénéficiaire, en tant qu'organisateur de la manifestation, doit obligatoirement souscrire une police d'assurance le garantissant en matière de :

- responsabilité civile : assurance obligatoire couvrant les dommages matériels et immatériels, les dommages corporels causés à autrui avec une garantie individuelle accident.

- incendie, vol et dégâts des eaux, pour ses matériels et ses marchandises

Le preneur renonce, en cas de sinistre, à exercer tous recours contre la commune propriétaire. Pour information, les polices de la commune « RISQUES INCENDIE » prévoient une clause de renonciation au recours des locataires. Cette clause n'existe pas en « Responsabilité Civile ».

Nom de l'assureur : MAIF

N° de police d'assurance : 2758993 K

Le bénéficiaire devra remettre à l'exploitant une attestation d'assurance responsabilité civile avant le début de la manifestation auquel cas, celle-ci sera annulée.

4.3. Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité de l'établissement et s'engage à respecter les prescriptions qui peuvent être formulées par tout agent de la commune affecté à l'administration de la Halle.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

4.4. S'il souhaite proposer une buvette, le bénéficiaire sollicitera obligatoirement une autorisation municipale d'ouverture d'un débit de boissons temporaire (de première ou de deuxième catégorie), auprès du service des affaires générales de la commune déléguée de Vire :

Débit de boissons :	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
1 ^{ère} catégorie (boissons sans alcool) :	OUI		NON <input checked="" type="checkbox"/>
2 ^{ème} catégorie (boissons fermentées, non distillées : champagne, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins, crème de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° et 3° d'alcool) :	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON

4.5. Le bénéficiaire désigne **Michaël GROULT**

En qualité de responsable veillant au bon déroulement global de la manifestation et interlocuteur du personnel de la Ville affecté à l'administration de la salle de La Halle.

4.6. Le bénéficiaire s'engage à :

- soit faire appel à une société de sécurité incendie conformément au règlement d'utilisation de la Halle.

Nom de la Société de sécurité incendie :

- Ou à assurer par ses propres moyens la surveillance, le gardiennage et l'organisation du bon déroulement de la manifestation en nommant deux personnes responsables de la sécurité :

Michaël Groult et autres membres de l'association

ARTICLE 5 : Tarifs de location et paiement

La gratuité est accordée par la commune de Vire Normandie, commune déléguée de Vire.

ARTICLE 6 : Déclarations administratives - Attestations

Avant la prise en possession des locaux, le preneur devra présenter les déclarations administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation et notamment :

- Le récépissé de déclaration au titre de la réglementation de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)
- L'attestation de police d'assurance garantissant les risques définis à l'article 4
- Une copie des statuts (dans le cas d'une association)
- L'autorisation de buvette temporaire

ARTICLE 7 : Règlements de litiges

7.1. Le règlement d'utilisation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker prévaut sur les dispositions de la présente convention.

7.2. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut, les litiges seront portés devant la juridiction territoriale compétente la plus proche de la commune de Vire Normandie.

ARTICLE 8 : Annulation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

- par la commune de Vire Normandie, à tout moment en cas de force majeure, de motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, ou d'inobservation des obligations contractées par l'organisateur, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur.
- par l'organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur le Maire de Vire Normandie, au moins 5 jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. En cas de non-respect de ce délai ou si les locaux ne sont pas utilisés conformément aux dispositions de la convention, l'organisateur s'engage à dédommager la commune de Vire Normandie des frais engagés.

Pièces constitutives de la convention de mise à disposition de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker

- Attestation d'assurance (à fournir avec la présente convention signée)
- Règlement d'utilisation de La Halle Michel Drucker, (à fournir, signé, avec la présente convention signée)
- Annexe 1 : caractéristiques techniques de La Halle Michel Drucker
- Annexe 2 : fiche technique (à fournir au plus tard dans les 15 jours précédant la manifestation)

Fait à Vire Normandie (14), le Novembre 2019
en deux exemplaires originaux (2),
Nombre de pages : 7 (dont 2 pages d'annexes)

Paraphes en bas de page

Signature des parties, précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour le bénéficiaire,
Michaël GROULT
Président de l'association
Les Virevoltés

Pour l'exploitant
Marc ANDREU SABATER
Maire de Vire Normandie

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2020

ANNEXE N° 1 :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA HALLE

Afin de préparer au mieux votre venue, voici quelques précisions sur LA HALLE :

- Cette salle est modulable et peut accueillir différentes configurations et jauges.
- La salle est équipée d'un système son complet, d'un équipement audiovisuel et d'un système d'éclairage scénique, dont la puissance électrique maximale est limitée à 72 x 3 kw.
- La scène en grande configuration mesure 8m x 8m, que l'on peut surélever sur demande (40 cm de hauteur pour une surface maximale de 7,5m x 6m). La hauteur sous perches est de 4m10.
- En configuration « théâtre », la jauge est de 180 places assises.
- En configuration « conférence », la jauge est de 148 places.
- En configuration « concert », le public est debout et la jauge maximale est limitée à 300 personnes.

Une loge rapide et un foyer/cuisine peuvent également être mis à disposition ainsi qu'au besoin deux loges privatives à l'étage.

Un technicien de la salle est systématiquement présent quel que soit le type de manifestation.

Si vous ne possédez pas de fiche technique son et lumière, merci de compléter la fiche ci-jointe (annexe 2) à nous retourner au plus tard deux semaines avant votre venue, afin de nous aider à préparer l'accueil des Compagnies ou des groupes.

ANNEXE N° 2 :

FICHE TECHNIQUE DE LA MANIFESTATION

A rendre impérativement au plus tard dans les quinze jours précédant la manifestation

Nature de la manifestation : ...

Date des manifestations : ...

.....

Organisateur de la manifestation :

Contact technique :

Jauge souhaitée : 120 places assises maximum (version cabaret)
 148 places assises maximum
 180 places assises maximum
 300 personnes debout maximum

Besoins techniques :

- son
- lumière
- vidéo

Joindre, si possible, fiche technique du spectacle et plan de feu, sinon merci de détailler au maximum vos besoins:

.....
.....
.....
.....
.....



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Objet : CULTURE

**Demandes de prêt et Locations de
La Halle Michel Drucker**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Demandes de prêt de La Halle Michel Drucker (arrêté à la date du 19 novembre 2019)

Vendredi 06 décembre 2019

Mise à disposition de salle à la CAF

Spectacle pour les enfants de la crèche : « **Colimaçonne** »

Recettes : demande de gratuité (voir courrier du 18 novembre –si payant, 210€: tarif 2019 établissements publics)

Vendredi 14 février 2020 à 20h30

Mise à disposition de salle pour les Virevoltés d'hiver.

Concert du groupe « La caravane passe »

Recettes : 0 €

Jeudi 12 mars 2020 (journée)

Mise à disposition de salle pour des séances scolaires

Concerts de sensibilisation aux risques auditifs « **Peace and Love** » à destination des lycéens

Recettes : 0 €

Vendredi 27 mars 2020

Mise à disposition de salle pour le Conservatoire

Soirée des chœurs : chœur du conservatoire et Vocalys

Recettes : 0 €

Mardi 07 avril 2020

Mise à disposition de salle pour le Lycée Marie Curie

Concert organisé par des lycéens

Recettes : 0 € (selon tarifs 2020 fixés, gratuité une fois/an)

Vendredi 10 avril 2020 à 20h30

Mise à disposition de salle pour les Virevoltés de printemps.

Atelier Lefeuvre et André (2 solos) et présentation de la 30^{ème} édition du Festival d'été.

Recettes : 0 €

Mercredi 6 mai 2020 de 18h30 à 22h30 :

Université Inter-Ages de Normandie, Antenne de Vire

Conférence intitulée « *L'expédition de Bonaparte en Egypte, des rêves à la réalité* », animée par M. Marc BLANCHARD, agrégé de mathématiques, inspecteur d'académie retraité, ancien Attaché au service culturel de l'Ambassade de France au Caire.

Recettes : 0 €

Du 07 au 20 mai 2020 :

Mise à disposition de la salle pour le Préau – festival Ado-

Modification des dates prévues initialement du 11 au 16 mai pour l'organisation d'un second spectacle « Just Eddy ».

Recettes : 0 €

Vendredi 29 mai 2020

Mise à disposition de salle pour le Conservatoire

Soirée musiques actuelles/guitare

Recettes : 0 €

Vendredi 05 juin 2020 à 20h30

Mise à disposition de la salle pour l'association TRAC

Représentation théâtre et chanson organisée par le groupe de théâtre du Lycée Curie « **Les 100 Répliques** ».

Recettes : 0€

Lundi 11 et mardi 12 juin 2020

Mise à disposition de salle pour le Conservatoire

Création Musiques Urbaines : élèves de l'école de Malraux-Neuville

Recettes : 0 €

Mardi 16 juin 2020

Mise à disposition de salle pour le collège Maupas

Spectacle de fin d'année par les élèves de la chorale et de l'atelier d'écriture du collège

Recettes : 0€ (selon tarifs 2020 fixés, gratuité une fois/an)

juin 2020 (date à préciser)

Mise à disposition de salle pour le collège du Val de Vire

Spectacle de fin d'année par les élèves de la chorale

Recettes : 0€ (selon tarifs 2020 fixés, gratuité une fois/an)

Suivant l'avis favorable de la Commission culture et Patrimoine du 19 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal sur cet agenda d'occupations gratuites de la salle pour le premier semestre de 2020

Demandes de location de La Halle Michel Drucker (arrêté à la date du 19 novembre 2019)

Vendredi 20 mars 2020

Location de salle à l'association Virées Musicales

« HORLAVILL » / Chanson française

Recettes : 102€ (tarif 2020 associations Vire Normandie)

Samedi 04 avril 2020

Location de salle à l'association Les Musicales du Bocage

Festival de musique classique / Quintette Phénix

Recettes : 102€ (tarif 2020 associations Vire Normandie)

Mardi 05 mai 2020

Location de salle pour le Lycée Marie Curie

Ateliers musique/théâtre (tarif 2020 établissements scolaires au-delà d'une gratuité)

Recettes : 102 €

Mercredi 10 juin 2020

Location de salle à la MJC

Journée de valorisation des pratiques artistiques « amateurs » enfants et ados : Festival

« ECLARTEZ-VOUS ».

Recettes : 102€ (tarif 2020 associations Vire Normandie)

Lundi 15 juin 2020

Location de salle au collège Anne Franck de Vassy

Spectacle de la chorale des jeunes

Recettes : 204€ (tarif 2020 établissements scolaires hors Vire Normandie)

Suivant l'avis favorable de la Commission culture et Patrimoine du 19 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal sur ces demandes de location de la Halle Michel Drucker.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDRÉO SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Objet : FINANCES

**Théâtre du Préau – Demande de
subvention d'investissement**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Conformément à ses missions, le Préau, Centre Dramatique National de Normandie – Vire, doit mettre en œuvre un plan d'investissement pour maintenir et améliorer le niveau d'équipement.

Dans cette optique, un plan d'investissement triennal a été mis en place, avec pour objectifs la création d'une modularité scénique, la mise à jour des équipements lumière et vidéo, et enfin l'actualisation des réseaux scéniques ainsi que du matériel son.

Avec le développement des spectacles, à la fois au Préau, en PNR et durant le festival ADO, l'agrandissement du parc de matériel mobile est un axe déterminant.

En 2017, la première tranche d'investissement, soutenue par la DRAC et la Région Normandie, a permis l'installation d'un gradin de 172 places en fond de scène, favorisant la modularité de l'espace

scénique. Le grand plateau du Préau peut dès lors être utilisé en frontal (jauge de 590 places) pour les grandes formes, et à partir du fond de scène pour les plus petites formes. La possibilité d'une double exploitation du plateau en alternance est également rendue possible, ce qui augmente les capacités d'accueil du Préau lors du Festival ADO, tant en ce qui concerne le nombre de spectacles que le nombre de spectateurs. Le budget final de l'opération s'établit à 160.330,11 €.

En 2018, la deuxième tranche d'investissement, soutenue par la DRAC et la Région Normandie, a permis le renouvellement d'une partie du parc lumière et vidéo du Préau, dont le matériel n'avait pas été mis à jour depuis l'origine de la construction du théâtre.

L'évolution des pratiques créatrices au plateau et la présence de plus en plus fréquente de matériel de précision dans les créations conduit les lieux de création et de diffusion à s'équiper pour remettre à niveau leur parc de matériel. Ainsi, l'achat d'un vidéoprojecteur, de projecteurs LED, de projecteurs basse tension et de gradateurs a permis au Préau à la fois de réduire les coûts de location lors des accueils et des créations, et de proposer aux créateurs en résidence de création ou produits par le Préau un matériel performant. Par ailleurs, ce renouvellement du parc a permis de diminuer les coûts d'entretien d'un matériel vieillissant, et de se mettre aux normes en matière de sécurité. Enfin, l'utilisation de matériel basse tension permet de réduire la consommation d'électricité, diminuant ainsi les dépenses d'énergie et les coûts afférents.

Le budget final de l'opération s'établit à 77.676,43 €.

Enfin pour 2019, la mise en œuvre de la troisième tranche d'investissement, soutenue par la DRAC et objet de la présente demande auprès de la Région Normandie et de la Ville de Vire Normandie, concerne la mise à niveau du système sonore. En effet, la création sonore a beaucoup évolué : en 20 ans, une transition s'est effectuée de la bande analogique dite 'revox' au réseau numérique. Dès lors, ce n'est plus une bande son qui accompagne un spectacle mais un univers sonore qui imprègne le spectateur et qui est essentiel à la bonne perception du spectacle.

Le renouvellement de l'intégralité du système de diffusion sonore du Préau est chiffré à 208.168,22 €, et sera accompagné d'une rénovation et mise à jour complète des réseaux courant faible du théâtre, chiffrée à 11.576,47 €, soit un total de 219.744,69 €. Ces réseaux ne seront pas exclusivement dédiés au son, ils seront une ressource numérique partagée par tous les corps de métiers : son, lumière, vidéo, réseau informatique, et à l'avenir interphonie et téléphonie.

A cette fin, une étude a été effectuée pour définir les besoins au Préau et intégrer ces technologies à la belle acoustique de la salle, de sorte que les spectateurs en bénéficient au mieux, qu'ils soient installés dans la salle ou au plateau sur le gradin rétractable.

Cette étude, d'un montant total de 3 600 €, comprend également le suivi de l'installation complète qui sera effectuée par un prestataire spécialisé dans les réseaux scéniques, ainsi que le contrôle final de cette installation.

Enfin, il est entendu que le parc, correctement entretenu depuis l'origine de la construction du bâtiment ne sera pas mis au rebut mais judicieusement utilisé. En outre, ce plan d'équipement a pris en compte la compatibilité des équipements entre eux, de sorte que l'ensemble du parc du Préau continue à être valorisé.

Le Préau sollicite donc une subvention d'investissement de 68 565,75€ afin d'effectuer la remise à niveau du système son et des réseaux scéniques du Préau dans le cadre du dernier volet du plan triennal d'investissement 2017 – 2019.

Cet investissement, d'un montant total de 219 744,69€, est cofinancé par la DRAC de Normandie et la Région Normandie et permettra au Préau, conformément à ses missions, de maintenir et améliorer son niveau d'équipement.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention d'investissement au Théâtre du Préau.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE-NORMANDIE,
Marc ANDRÉU SABATER



Commune déléguée de Vire

CULTURE

Convention avec le théâtre du
Préau

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 93-570 du 27 Mars 1993 complété par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et le décret n° 2001-379 du 30 Avril 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques pour un montant supérieur à 23 000 €, **le Conseil Communal est appelé à donner son avis :**

- sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 245 511,00 € attribuée au titre de l'exercice 2020 au Théâtre du Préau.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE, NORMANDIE,
Maire ANDREU SABATER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Vire' and 'Normandie' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

CONVENTION ANNUELLE

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)

Commune de Vire Normandie

Vu la décision 2005/842/CE de la commission européenne du 28 novembre 2005,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux contrats de décentralisation dramatique,

Vu le cahier des missions et des charges des Centres Dramatiques Nationaux du 31 Août 2010,

Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication relative à la charte des missions de service public pour le spectacle vivant du 22 octobre 1998,

Vu la circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 (parue au BO de l'Education Nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la Ministre de la Culture et de la Communication, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministre de l'Education Nationale et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Vu les circulaires du 31 Août 2010 et du 22 février 2013 relatives aux politiques de l'Etat en faveur des institutions culturelles bénéficiaires d'un label ou inscrites dans un réseau.

IL EST CONCLU UNE CONVENTION ANNUELLE POUR L'ANNEE 2020 ;

Entre, d'une part,

La Commune de Vire Normandie, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 11 janvier 2016.

Et d'autre part,

Le Préau, Centre Dramatique National de Normandie implanté à Vire, Place Castel, représenté par Lucie BERELWITSCH, Directrice.

PREAMBULE

Un centre dramatique est une structure dirigée par un artiste directement concerné par l'art dramatique. Il lui est confié une mission d'intérêt public de création dramatique, dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'art du Théâtre.

Dans le respect du cahier des missions et des charges du 31 Août 2010 et du contrat d'objectifs pluriannuel, signé avec l'ensemble des partenaires, le Centre Dramatique National a pour mission

première la création, la coproduction et la diffusion d'œuvres théâtrales de référence nationale, notamment à destination du public adolescent. Il doit ainsi favoriser l'écriture et l'esthétique contemporaines, contribuer à l'emploi artistique et veiller au rayonnement national voire international de ses productions. Il est aussi un lieu de présence d'artistes et d'accueil pour la résidence d'équipes artistiques indépendantes autant que faire se peut au CDN, sur de longues durées, pouvant aller jusqu'à la fin du mandat de la directrice.

Il a en charge la programmation de la saison théâtrale de Vire et du Pôle National de Ressources (PNR) de spectacle vivant en milieu rural (tournée dans le bocage), ouverte sur d'autres formes artistiques en dialogue avec le Théâtre (danse contemporaine, cirque, théâtre d'objets, chanson....).

Il a également en charge la conception et l'organisation du festival ADO tout au long de l'année et lors d'un temps fort au printemps. Pour cela, il agit en partenariat avec les collèges et les lycées de Vire, du bocage et de la Région et avec l'ensemble des structures culturelles et éducatives de la Commune de Vire Normandie.

Il mène une action de formation du spectateur par la pratique artistique, à long terme, autour des ateliers de pratique artistique du Préau et en milieu scolaire, de l'option théâtre au lycée Marie Curie.

L'implantation du CDN à Vire est particulière. Elle s'inscrit dans une politique volontariste de l'Etat en matière d'aménagement culturel du territoire.

En tant que Pôle National de Ressources, il est référent national institutionnel du secteur du spectacle vivant en milieu rural comme acteur du développement artistique sur sa zone d'influence géographique.

IL EST CONCLU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJECTIFS ET MOYENS

Dans le cadre de la présente convention, la directrice s'engage à remplir une mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public. Elle doit faire de ce Centre un lieu de référence nationale et régionale pour la création et l'exploitation des spectacles créés par son équipe. Elle s'efforcera également de diffuser des œuvres théâtrales de haut niveau. Elle recherchera l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs. Elle aura le souci de mener une action à l'échelle des communautés de communes rurales autour de la Ville siège et plus généralement de sa zone d'implantation du département, de la région.

Le CDN est implanté au Théâtre de Vire, Place Castel. Il est propriété de la commune de Vire Normandie.

Afin de remplir ses missions, le CDN doit bénéficier d'un théâtre en ordre de marche et d'un niveau d'équipement minimal conforme à son label.

Article 2 : OBLIGATIONS COMPTABLES

La Directrice du CDN tiendra une comptabilité conforme au plan comptable national et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle. Elle aura recours à un commissaire aux comptes inscrit sur la liste des commissaires aux comptes établie par la Cour d'Appel. Les rapports du Commissaire aux comptes et ses communications seront présentés au comité de suivi et les procès-verbaux des assemblées seront adressés aux signataires avant le 31 mars de chaque année.

Les comptes du CDN de Vire Normandie sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 3 : OBLIGATIONS MORALES ET COMITE DE SUIVI

Le comité de suivi composé des représentants de l'Etat, de la Région Normandie, des Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, de la Commune de Vire Normandie et des responsables de la Société, est chargé de suivre l'exécution de la présente convention. Ce comité est informé de l'état financier de la Société ainsi que la situation de l'emploi. Il se réunit deux fois par an à l'initiative de la Société.

Article 4 : CONTRIBUTION FINANCIERE

La commune de Vire Normandie s'engage à accompagner le Préau dans ses missions en versant une subvention annuelle dont le montant est fixé à 245 511 € pour 2020.

Un premier tiers de 81 837 € sera versé fin janvier 2020, un deuxième tiers après le vote du budget et le tiers restant en juillet après réception du compte de résultat du Théâtre.

Fait à Vire Normandie,

Le

En deux exemplaires originaux

Marc ANDREU SABATER,
Maire de Vire Normandie,
Conseiller Départemental

Lucie BERELWITSCH,
Directrice du Centre Dramatique
National



Commune déléguée de Vire

CULTURE

Maison des Artistes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le projet artistique

Le projet artistique de la nouvelle direction du Centre Dramatique National (CDN) de Normandie-Vire s'appuie, entre autre, sur un des axes de développement et d'identité fort du Préau, celui de l'accueil d'artistes en résidence durant leur temps de création et de production.

L'augmentation de jours de résidence envisagé est de l'ordre de 150 jours pour une équipe de 5 personnes et de 90 jours pour un auteur. Au regard de la moyenne actuelle de journées de résidence d'artistes (200 jours par an), ce choix artistique nécessite des hébergements supplémentaires qui devront être idéalement situés en cœur de ville, au plus près du CDN.

L'idée d'un lieu de résidence offrant suffisamment d'espace pour pouvoir accueillir dans des conditions optimales les équipes artistiques a semblé opportun et a donc fait l'objet d'une proposition aux membres du comité des financeurs, à savoir la DRAC, la Région Normandie, les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la commune de Vire Normandie et la direction du CDN.

L'opportunité d'un lieu en cœur de ville

La mise en vente d'une maison d'habitation à proximité du CDN en fait un lieu idéal pour accueillir des artistes en résidence. Cette maison datant de la période de la Reconstruction est idéalement située puisque le terrain l'accueillant est accolé au bâtiment du Préau par un garage qui s'ouvre sur la ruelle du Bois Chasson, ruelle qui longe le Préau et descend à flanc de coteau vers la Vire.

De plus, cette habitation de caractère s'inscrit dans les différentes typologies architecturales caractéristiques du centre - ville de la Reconstruction.

Une étude flash, prise en charge à 100% par l'EPFN, a été lancée par l'EPFN, dispositif d'aide à la décision, permettant une première estimation du coût de l'opération.

Vers la création d'une maison des artistes

Cette habitation serait transformée en « Maison des Artistes », un lieu d'accueil mais également de rencontre, d'exposition, de restitution de travaux, de lecture, de création musicale... Le programme pourrait comprendre :

- L'aménagement des chambres avec salles de bain équipées,
- L'Aménagement de la cuisine,
- La reconversion du séjour en salle pluri-fonction pour les expositions, conférences, rencontres artistiques, échanges et partages
- La mise en valeur du jardin
- L'extension du garage pour créer une zone de stockage.

Afin de mener ce projet avec l'ensemble des parties concernées, il est souhaité que l'EPFN puisse assurer le portage par acquisition au titre de l'axe 2 « consolider l'attractivité résidentielle » des interventions sur les villes reconstruites du Programme Pluriannuel d'Intervention adopté par le conseil d'Administration de l'EPFN du 13 décembre 2016.

De plus, afin d'accompagner la collectivité dans ce projet, l'EPFN et la Région Normandie proposent un dispositif d'abaissement de charge foncière adapté à ce type d'opérations. Ce dispositif d'aide, financé selon les clés mises en place dans le cadre de la convention EFP/Région consiste à abaisser le prix de revente de l'immeuble porté par l'EPF, dans la limite de 500€/m² de surface de plancher réhabilité. Au cas d'espèce, la surface de plancher après travaux sera de 430m², l'abaissement de prix de revente du foncier serait fixé à 251 000€ (430m²X500€). La part des aides de l'EPF et de la Région (au titre de villes moyennes) serait respectivement de 35% et de 40%. La part de la collectivité serait donc de 25% de 251 000€. A cela s'ajoute le montant correspondant à la différence entre l'assiette des 251 000€ et le prix d'acquisition fixé par le service des domaines

Le coût prévisionnel de la rénovation (études et travaux) est estimé à 340 000€ HT. Ce projet fera l'objet de demandes de subventions, à hauteur de 80%, dans le cadre des contrats de territoire de la Région Normandie, du Département du Calvados et de l'Etat (DSIL/DETR).

Pour l'exploitation de ce lieu, une convention d'occupation à titre gratuit sera signée entre la commune et le CDN. Le coût d'exploitation estimé à 5600€/an sera pris en charge par le CDN. Cette convention précisera les modalités d'occupation avec, pour la commune, la possibilité de mobiliser cet outil pour des expositions, des animations et autres initiatives permettant de développer l'enseignement artistique et culturel et de renforcer les liens entre les artistes et le public.

Ce projet a reçu un avis favorable des membres du comité des financeurs.

Cette propriété est située 2 Ruelle du Bois Chasson et cadastrée AH 198 – 622 – 620.

Il est proposé de procéder à cette acquisition,

Toutefois, compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Suivant l'avis favorable de la commission patrimoine du 13 novembre 2019, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'adoption de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

- Décide l'acquisition auprès de la propriétaire domiciliée Rue de Vire – La Graverie 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE, des parcelles cadastrées AH 198 – 622 – 620 pour des contenances

respectives de 7 m², 1085 m² et 89 m² « sous réserve de l'adoption par l'EFPN et la Région Normandie du dispositif d'abaissement de charge foncière comme décrit ci-dessus »

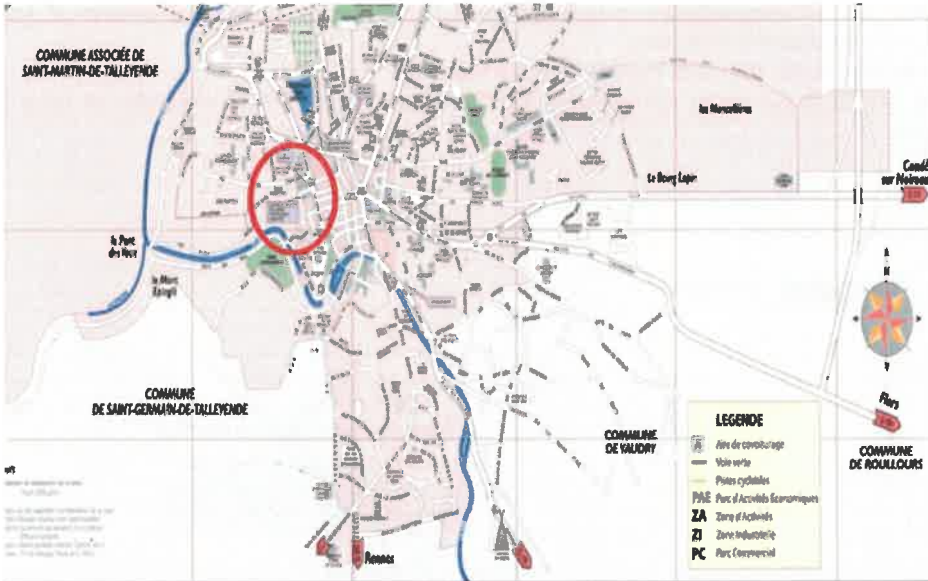
- Demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- S'engage à racheter le bien dans un délai maximum de trois ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie et tous les documents s'y référant.

Avis du Conseil Communal : Favorable

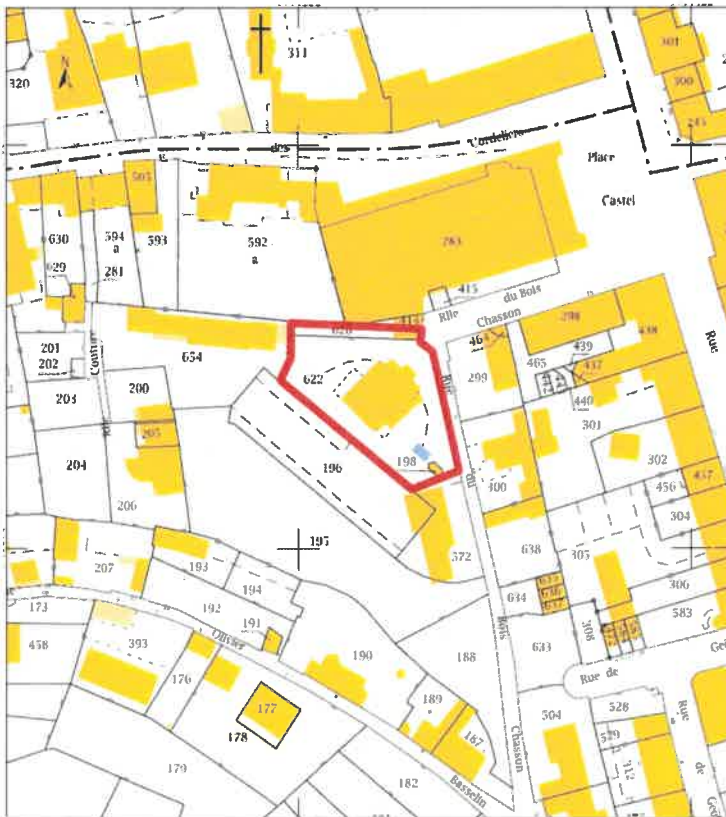


Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Plan de situation :



Extrait de Cadastre :





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

Objet : ENSEIGNEMENT

Signature d'une convention-cadre avec Manche Numérique relative à l'Environnement de Travail (ENT One) pour le premier degré.

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Par délibération du 8 octobre 2018, suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, Enfance, Jeunesse, Loisirs et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'accès à la centrale d'achats de Manche Numérique.

Cette première convention a permis la mise à disposition de l'E.N.T. One et son déploiement dans les écoles primaires publiques de Vire Normandie.

Eléments de bilan, année scolaire 2018 - 2019

Quarante-neuf classes ont été abonnées l'année dernière pour un coût annuel de 48,46 € H.T., soit un coût total de 2849,45 € TTC. Le coût de l'abonnement est passé à 49,48 € H.T. pour cette nouvelle année scolaire. Suite aux différentes mesures de carte scolaire, l'abonnement ne sera pris que pour quarante-huit classes, soit un coût total TTC de 2850,50 €.

Toutes les écoles n'ont pas eu de formation à l'utilisation de l'ENT l'année dernière. Il n'y a pas eu de conseiller pédagogique numérique nommé sur la circonscription à la rentrée, il reste donc des enseignants à former. De ce fait, l'ENT n'est pas encore très exploité. Il a été constaté que les enseignants sollicitaient souvent l'assistance de l'application, ce qui confirme leur besoin de formation afin d'optimiser l'usage de l'Espace Numérique de Travail.

Lors du changement d'année scolaire, le transfert des données de la base élève de l'Education Nationale vers l'ENT a également pris un certain temps. La prise en main de l'ENT n'a pu être active dès la rentrée.

Toutes les écoles n'ont pas encore activé les comptes des parents. Cependant, un pic de connexion a été enregistré à partir du mois d'octobre et semble encore s'amplifier en novembre.

Le nouveau Conseiller Pédagogique Numérique du Calvados a été informé de la situation et propose de programmer prochainement une réunion avec tous les acteurs concernés afin de recenser les besoins de formation.

Manche Numérique propose une nouvelle convention-cadre relative à l'Environnement Numérique de Travail pour le Premier Degré qu'il convient de signer afin de renouveler l'accès des écoles à l'espace numérique de travail One avec les prestations suivantes :

- Page d'accueil
- Personnalisation des pages
- Annuaire
- Espace documentaire
- Blog
- Messagerie
- Wiki
- Cahier de textes
- Cahier multimédia
- Cahier de liaison
- Casiers
- Aides et supports

Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention-cadre relative à l'Environnement Numérique de Travail pour le Premier Degré de Manche Numérique.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
M. ANDRÉ SABATER



CENTRALE D'ACHATS DE MANCHE NUMERIQUE

Convention-cadre relative à l'Environnement Numérique de Travail pour le Premier Degré

Entre :

Le Syndicat Mixte Manche Numérique, dont le siège est situé Zone Delta – 235 rue Joseph Cugnot – 50000 SAINT LO, représenté par son Président, Monsieur Serge DESLANDES, dûment habilité par la délibération n° 2017-31 du Comité Syndical en date du 28 septembre 2017,

Ci-après dénommé « **Manche Numérique** »

D'une part,

Et :

La commune de Vire, dont le siège est situé 11 rue Deslongrais 14500 VIRE, représenté par son Maire, Monsieur Marc ANDREU SABATER, dûment habilité par la **délibération n° XX du Conseil Municipal en date du XX,**

Ci-après dénommé « **Commune de Vire** »

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** ».

Préambule

La centrale d'achats de Manche Numérique, créée en 2010 par la délibération n° CS-2010-III-AC-05 du 17 juin 2010, a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur tant communautaire que nationale, d'une part, d'acquérir des fournitures ou des services destinés à des acheteurs et d'autre part, des passer de marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services destinés à des acheteurs membres de la centrale d'achats.

Conformément à la réglementation liée aux marchés publics en vigueur, les acheteurs membres de la centrale d'achats qui recourent à cette dernière pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence, Manche Numérique et sa centrale d'achats étant soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence prévues par la réglementation des marchés publics.

Le bénéficiaire a adhéré à la Centrale d'achats et a décidé de lui confier la satisfaction de certains de ses besoins. Les modalités de ce dispositif pour achat et revente sont fixées par la présente convention.

Aussi, la présente convention a pour objet d'encadrer les modalités d'intervention de la centrale d'achats de Manche Numérique dans le cadre de l'acquisition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour le premier degré, pour le compte du bénéficiaire.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le bénéficiaire peut recourir aux services de la centrale d'achats de Manche Numérique en matière d'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour le premier degré.

Un espace numérique de travail est un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités.

Article 2 – Contenu de l'accès à l'environnement numérique de travail de premier degré

Le bénéficiaire peut avoir accès à l'espace numérique de travail du premier degré avec les prestations suivantes :

- Page d'accueil
- Personnalisation des pages
- Annuaire
- Espace documentaire
- Blog
- Messagerie
- Wiki
- Cahier de textes
- Cahier multimédia
- Cahier de liaison
- Casiers
- Aides et supports
- ...

Article 3 – Périmètre du partenariat

Le bénéficiaire ayant adhéré à la centrale d'achats de Manche Numérique peut, à ce titre, passer commande auprès de cette dernière.

Article 4 - Engagements du bénéficiaire

Dans le cadre de l'accès à l'ENT, le bénéficiaire s'engage sur un abonnement au service par classe pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le bénéficiaire s'engage avant toute résiliation d'abonnement à avertir au préalable Manche Numérique par tout moyen.

Ensuite, le bénéficiaire confirme par écrit (mail, courrier) sa demande de résiliation d'abonnement en indiquant la date d'effet de cette résiliation ; sachant que le montant global des abonnements reste dû intégralement à Manche Numérique jusqu'au terme de l'abonnement.

Le bénéficiaire s'engage, lors d'un ajout ou d'une fermeture d'une classe, à en informer Manche Numérique. Ces informations sont nécessaires au renouvellement de la commande et à la facturation.

Article 5 – Modalités de passation des commandes

Les commandes du bénéficiaire à Manche Numérique sont passées uniquement par écrit.

Les prix des services facturés au bénéficiaire sont ceux en vigueur à la centrale d'achats, figurant sur le devis, le site Internet ou sur la commande (à la réception de la commande).

Les commandes du bénéficiaire à Manche Numérique sont passées comme suit :

1. Le bénéficiaire qualifie ses besoins avec Manche Numérique ; s'appuie sur les catalogues ; demande des compléments d'informations (...).
2. Manche Numérique fournit les documents (devis et fiche de souscription) nécessaires à l'ouverture du dossier d'achat.
3. Le bénéficiaire adresse à la Centrale d'achats un bon de commande avec les documents requis (*devis signé, fiche de souscription*).
4. Manche Numérique adresse une commande au fournisseur du marché concerné.
5. Le bénéficiaire reçoit la confirmation d'activation du service par le prestataire.
6. Manche Numérique facture le bénéficiaire / Manche Numérique est facturé par le fournisseur.

Article 6 – Modalités financières liées à l'accès au service

Pour les besoins de la présente convention, la centrale d'achats applique aux commandes passées par le bénéficiaire le taux de marge en vigueur fixé par délibération du Comité Syndical. Le taux de marge s'applique au prix d'achat HT en vigueur au moment de la réception de la commande.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Manche Numérique.

Les prestations sont consenties après signature par le bénéficiaire d'un devis. Il est à noter que le devis à une durée de validité d'un mois à compter de la date du devis.

Le montant est réglé dans les 30 jours, à réception de la facture correspondante et est payable en une seule fois, par mandat administratif.

Article 7 – Confidentialité et propriété intellectuelle

Les Parties s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou document relatif à la présente Convention, sans l'accord de l'autre partie.

Le nom et l'image de la centrale d'achats sont la propriété de Manche Numérique.

La représentation des produits, sur quelque support que ce soit, est soumise à l'autorisation expresse écrite de Manche Numérique.

Article 8 – Force majeure

La responsabilité de Manche Numérique ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans la présente convention découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement « *échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur* » au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 8 – Résiliation à l'initiative du bénéficiaire

Si le bénéficiaire souhaite résilier la présente convention, il doit avertir au préalable Manche Numérique par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant la date d'effet de cette résiliation. Le montant global des abonnements reste dû intégralement à Manche Numérique jusqu'au terme de la présente convention.

Article 9 – Différend ou litige

En cas de différend ou de litige survenant entre les Parties en application de la présente convention, les parties s'engagent à chercher à résoudre ce différend ou ce litige à l'amiable.

A défaut, celui-ci sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 10 – Modalités de modification de la présente convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les Parties.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires originaux.

A Saint-Lô, le

Pour le Syndicat Mixte Manche Numérique

Le Président, Serge DESLANDES

Pour la commune de Vire

Le Maire, Marc ANDRÉU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

Objet : ENSEIGNEMENT

Signature d'une convention avec le réseau Canopé pour l'enseignement sur la réflexion d'aménagement des espaces scolaires

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le 27 août, lors d'une réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale et la Directrice de l'Atelier Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques, ex CNDP) la directrice de l'école Pierre Mendès France a fait part de son projet d'école : « Bien-être à l'école ». L'équipe pédagogique de PMF s'est déjà engagée dans un projet d'école innovante et cette intention de

réaménagement des espaces scolaires s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la convention « Vire Normandie Commune Apprenante » qui lie la collectivité, l'Education Nationale et la Préfecture du Calvados. De plus, cela permettrait de mettre en place les actions préconisées dans le cadre du Défi Eco-Ecole auquel l'école a participé en 2018/2019.

Il est vrai que les locaux de cette école se prêteraient particulièrement à l'aménagement d'espaces répondant aux besoins des nouvelles pratiques pédagogiques, de même que le bâtiment périscolaire pourrait participer à l'ouverture de l'école sur la vie de quartier. Ce projet a vocation à être transposable dans les autres écoles.

En effet, l'école est le bâtiment public que l'on fréquente le plus au cours d'une vie. C'est pourquoi il est important de s'interroger sur l'aménagement de la classe et sur les liens que les espaces scolaires entretiennent avec la réussite éducative et l'innovation pédagogique, d'autant qu'un certain nombre de chercheurs, d'enseignants et de parents n'adhère plus au modèle traditionnel de la classe. Certaines études soulignent que l'aménagement des environnements scolaires a des effets sur la motivation et la réussite scolaire des élèves et qu'offrir des espaces adaptés permet d'améliorer leur engagement et leur bien-être à l'école. C'est notamment l'effet recherché par l'équipe pédagogique de Pierre Mendès France.

Lors de la Commission Education du 7 novembre dernier, les élus ont décidé de valider le projet d'action découlant des cafés débats organisés dans la cadre de Vire Normandie Commune Apprenante : « Quelle école à Vire Normandie pour demain ? » et donc de lancer la réflexion en associant tous les partenaires de l'école ainsi que les habitants du quartier par le biais d'un « World Café » sur les usages du groupe scolaire Pierre Mendès France.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Atelier Canopé pour l'accompagnement de ce projet, à hauteur de 3 780€.

Avis du Conseil Communal : Favorable


Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER
MAIRIE



Commune déléguée de Vire

Objet : SPORT, ASSOCIATIONS

Subventions aux associations

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Noëlle BALLE/Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Un avis est demandé au Conseil Communal sur les attributions de subventions suivantes :

• **USMV :**

- demande une subvention exceptionnelle de 1 900€ pour l'organisation de la ½ finale du Championnat de Normandie Elite organisé par la section BOXE USMV au Centre Bertrand Lechevrel le samedi 23 novembre prochain.

Avis de la commission : favorable pour une subvention exceptionnelle de 1 900€

- demande une subvention pour l'organisation d'un Tournoi Basket FLUO le 14 juin 2019 par la section BASKET BALL USMV.

Avis de la commission : favorable pour une aide de 1 253€

- **NOUVELLE SOCIETE DE TIR :**

- demande de subvention exceptionnelle pour la saison 2018/2019 d'un montant de 2 900€ pour un montant réel de dépenses de 9 575,70€, concernant les déplacements à Lorient en janvier, Marseille en mai, Moulins en juillet et Châteauroux en septembre.

Avis de la commission : favorable pour une aide de 2 900€

- **MYROLL'S : demande de subvention exceptionnelle dans le cadre des animations de la ville**

- Dans le cadre de sa politique de renforcement de l'animation de la ville et afin de consolider le partenariat avec l'association Myroll's dont ses membres s'investissent dans les projets (associatifs ou municipaux) de manière totalement bénévole, il est demandé à la commission d'accorder une aide exceptionnellé de 2 000 € pour l'achat de matériaux, costumes et accessoires nécessaires à la création de structures pour de futures animations.

Avis de la commission : favorable pour une aide de 2 000 €.

- **SUBAQUATIQUE :**

- Demande de subvention exceptionnelle de 500€ pour participation au stage Elite Tir Sur Cible du 8 au 11 novembre 2019 à Châteaubriant.

Avis de la commission : favorable pour une aide de 500€.

- **L'Association du Football Virois :**

- sollicite une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Sport Pour Tous » pour l'action sport adapté / foot partagé menée sur cette saison 2019/2020. La commission sport vie associative a émis un avis favorable pour une subvention de 2000 €

- en juin dernier, l'équipe première de l'Association du Football Virois accède au championnat de nationale 3. Cette performance vient concrétiser le travail fourni et récompense l'ensemble des adhérents de ce club fort de 450 licenciés. La collectivité souhaite soutenir l'AFV afin que l'association assume les exigences de ce niveau et qu'elle puisse y pérenniser sa présence. La commission sport vie associative a émis un avis favorable pour une subvention de 20 000 €.

- **LES BELOUGAS :**

- les Bélougas, club de plongée, lors de la fermeture du centre aquatique pour travaux, a dû se déplacer vers d'autres piscines pour assurer un minimum d'activité pour ses membres et notamment celle de Condé en Normandie. Le club sollicite une participation de la commune au coût de l'entrée au centre aquatique ainsi qu'il en avait été convenu. La commission sport vie associative a émis un avis favorable pour une subvention de 3638 €.

- **FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DES SPORTS SOUS-MARINS (FFESSM) :**

- la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous-Marins (FFESSM) va organiser les 30 et 31 mai au stade nautique de Caen les championnats du monde de tir sur cible jeunes. L'organisation de l'évènement repose en grande partie sur le club de plongée local les Bélougas. La collectivité s'est engagée à soutenir cette manifestation afin de permettre à l'association de plongée de poursuivre le travail entrepris sur le territoire, club qui est maintenant une référence nationale pour cette activité. La commission sport vie associative a émis un avis favorable pour une subvention de 8000 €.

VIE ASSOCIATIVE :

• Association les Photographes du Bocage :

- subvention à allouer à l'association pour le fond studio.

Avis de la commission : favorable pour 245€

• Maison des associations/tiers lieu :

Suite aux réunions qui ont eu lieu les 31 octobre (en présence de Monsieur le Maire, l'élue en charge de la vie associative, de la DGS, de la cheffe de projet « Action Cœur de Ville ») et le 7 novembre (avec les services : Direction des associations et vie sportive, établissements culturels, Service Patrimoine, EPN) et avec les représentants du WIP (tiers lieu de colombelles), il est envisagé que :

- La collectivité de Vire Normandie souhaite être accompagnée sur la question des Tiers-Lieux (espaces de travail partagés et collaboratifs), afin de définir les objectifs et les moyens qu'elle peut mettre en place pour accompagner le milieu associatif

- La collectivité sollicite le WIP pour un accompagnement dans le cadre de la mission que l'association mène auprès des collectivités normandes avec l'accompagnement financier de la Région Normandie.

Les objectifs de l'étude sont :

- La définition des attentes de la collectivité
- Une première concertation avec les acteurs en présence
- La préfiguration du cahier des charges pour l'étape 2

La durée de la mission : 7 à 8 jours

Le Coût de l'accompagnement restant à charge de la collectivité : 2000 €

La réalisation de l'étude aurait lieu en janvier et février 2020

L'étape 2 servira à réaliser un diagnostic de la vie associative du territoire puis la mise en réseau de ces acteurs afin de permettre la constitution d'une démarche coopérative et la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt permanent « Tiers Lieux - Fabriques de Territoire » pour fin 2020.

La commission sport vie associative a émis un avis favorable pour une subvention de 2000 € au WIP afin de préparer un accompagnement vers la définition d'une maison des association/ tiers lieu à Vire.

Participation à un rallye :

• Nathalie DURAND et Mélissa MULLER sollicitent une subvention pour leur participation au rallye Aïcha des Gazelles en mars 2020 au Maroc.

Avis de la commission : favorable pour une aide de 200€

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

**PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES
FONCIERES, DEVELOPPEMENT
LOCAL**

**Renouvellement de la convention
d'occupation du domaine public
avec l'Association du Golf**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Point non évoqué



Commune déléguée de Vire

**PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES
FONCIERES, DEVELOPPEMENT
LOCAL**

Intervention au titre du Fonds de
Friches – Parcelle BO n°04
appartenant à la société hippique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 11

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Régis PICOT, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Par délibération du 27 Mai 2019, le Conseil Municipal de Vire Normandie a arrêté les conditions d'intervention par l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour l'acquisition de la parcelle appartenant BO n°04 située à Vire rue de l'hippodrome.

L'EPFN cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales.

A ce titre, la commune de Vire Normandie a souhaité mobiliser le fonds friches pour réaliser les études nécessaires à l'aménagement d'un Eco-Quartier.

L'enveloppe maximale allouée pour l'opération s'élève à 80 000 €HT soit 96 000 €TTC.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 40 % du montant HT à la charge de la région Normandie
- 35 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie
- 25 % du montant à la charge de la commune

Un avis est demandé au Conseil Communal pour adopter la délibération suivante :

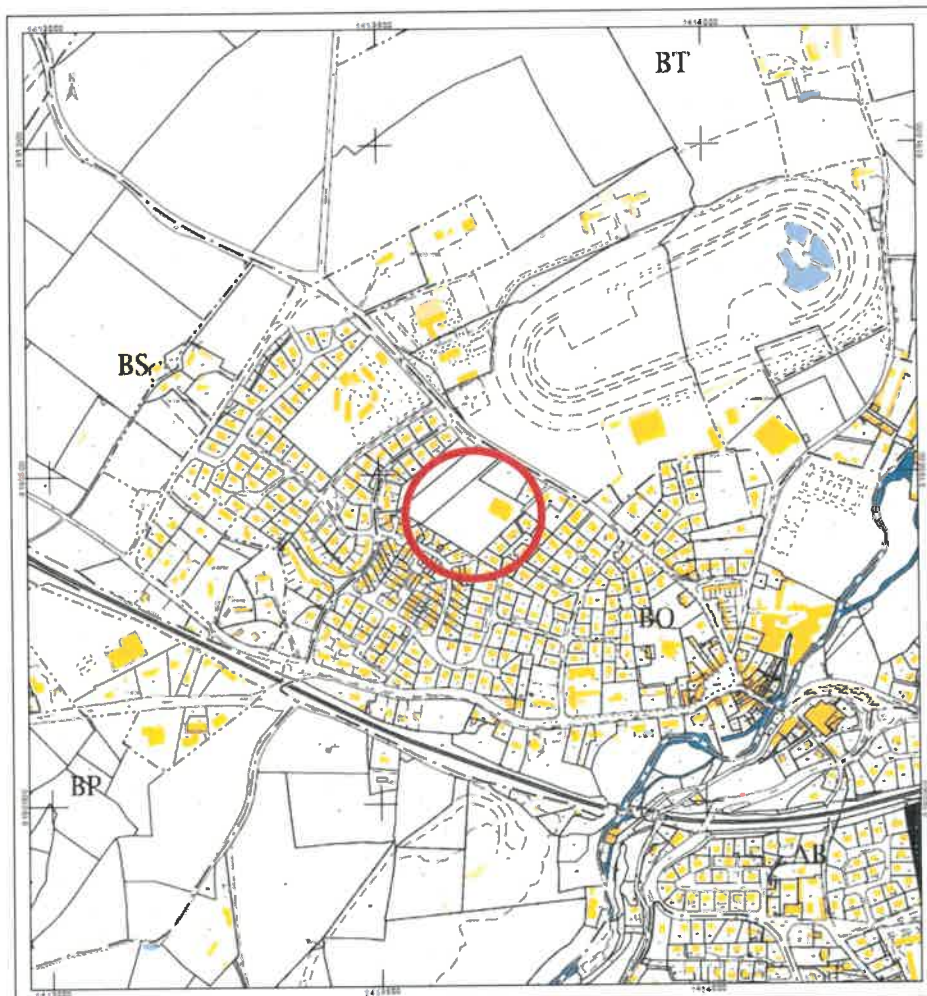
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE :**

- **Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention de l'EPF Normandie et tous documents permettant sa réalisation.**

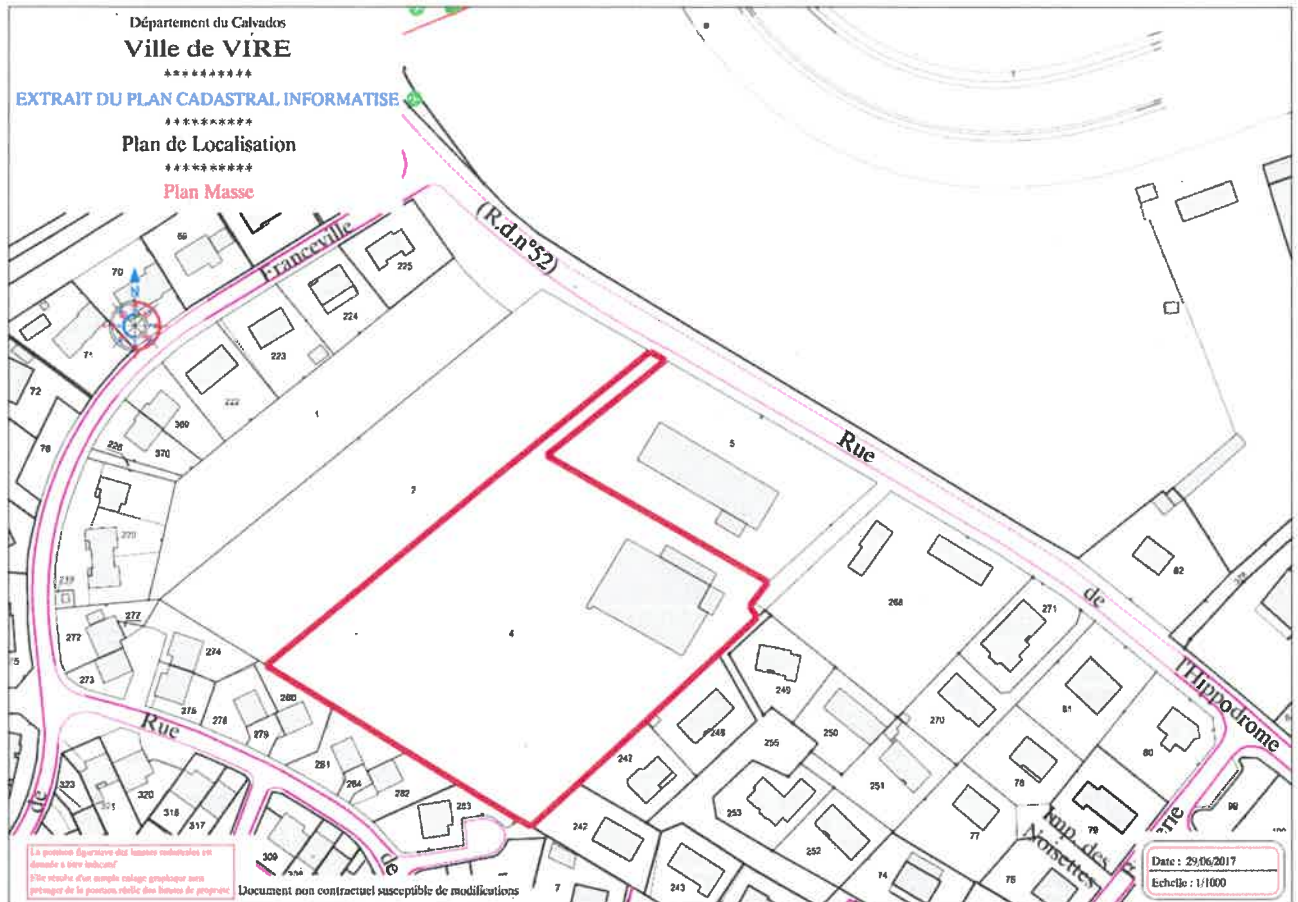
DECIDE :

- **D'ouvrir les crédits nécessaires à cette opération.**

Plan de situation :



Extrait de Cadastre :



Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDRÉU SABATER

